Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES DEUX-SÈVRES

DIRECCTE
Unité Territoriale des Deux-Sèvres
Tel : 05.49.79.93.52

RECEPISSE DE DECLARATION
d'un Organisme de Services aux Personnes
sous le n° SAP/523041051

Le Préfet des Deux-Sèvres
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code du Travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-18 à R.7232-24, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5,

Vu l'arrêté préfectoral du 27 octobre 2014 portant délégation de signature de M. Jérôme GUTTON, Préfet du département des Deux-Sèvres, à M. Jean-François ROBINET, Directeur Régional des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi,

Vu l'arrêté préfectoral du 7 janvier 2015 portant subdélégation de signature de M. Jean-François ROBINET, Directeur Régional des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi à M. Lionel LASCOMBES, Directeur du Travail, Responsable de l'Unité Territoriale du département des Deux-Sèvres, de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de la Région Poitou-Charentes,

CONSTATE

qu'en application des dispositions du Code du Travail susvisées, une déclaration d'activité de services à la personne a été déposée auprès de l'Unité Territoriale des Deux-Sèvres de la DIRECCTE de Poitou-Charentes le 14 mai 2015 par Mme Carine BERTHONNEAU représentant l'entreprise CARI'NET sise 11, rue de la Boule d'Or 79000 NIORT.

Après examen du dossier, cette demande a été constatée conforme et le présent récépissé de déclaration d'activité de services à la personne a été enregistré au nom de Mme Carine BERTHONNEAU sous le n° SAP/523041051.

Les activités déclarées sont les suivantes à l'exclusion de toute autre :

Activités déclarées :

- Entretien de la maison et travaux ménagers
- Garde d'enfants de plus de trois ans à domicile
- Accompagnement d'enfants de plus de trois ans dans leurs déplacements, à la condition que cette prestation soit comprise dans une offre de services incluant un ensemble d'activités effectuées à domicile
- Collecte et livraison à domicile de linge repassé, à la condition que cette prestation soit comprise dans une offre de services incluant un ensemble d'activités effectuées à domicile
- Soins et promenades d'animaux de compagnie, à l'exclusion des soins vétérinaires et du toilettage, pour les personnes dépendantes

Conformément à sa déclaration, Mme Carine BERTHONNEAU intervient en qualité de prestataire.

Si l'entreprise envisage de fournir des services et de fonctionner selon des modes d'intervention autres que ceux ci-dessus, elle devra faire une déclaration modificative.

Ces activités exercées par le déclarant, sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L 7233-2 du Code du Travail et L 241-10 du Code de la Sécurité Sociale.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour de la demande de déclaration conformément à l'article R.7232.20 du Code du Travail.

Toutefois, en application des articles L.7232-1 et R.7232-1 à R.7232-17, les activités nécessitant un agrément (I de l'article D.7231-1 du code du travail) n'ouvrent droit à ces dispositions que si la structure a préalablement obtenu l'agrément ou le renouvellement de cet agrément.

Sous cette réserve, le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

Le récépissé peut être retiré à la structure dans les conditions fixées aux articles R 7232-22 à R 7232-24 du Code du Travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Deux-Sèvres.

Fait à NIORT, le 18 mai 2015

Pour le Préfet et par délégation,
Le Directeur régional des entreprises,
de la concurrence, de la consommation,
du travail et de l'emploi et par subdélégation,
Le Directeur du Travail,
Responsable de l'Unité Territoriale,

Lionel LASCOMBES.